

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 18 juillet 2006, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème du «Centre de traduction des organes de l'Union européenne», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en allemand: Übersetzungszentrums für die Einrichtungen der Europäischen Union
 - en français: Centre de traduction des organes de l'Union européenne
 - en italien: Centro di traduzione degli organismi dell'Unione europea
 - en anglais: Translation Centre for the bodies of the European Union

- b. le sigle (abréviation)
CdT

- c. l'emblème



18 juillet 2006

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.07.2006
Date	
Data	
Seite	6015-6015
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 784

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.